

Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2024

n° 059-24

Objet : *RD - Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude relative à la plaine de la Coua*

- date de convocation le 22 mars 2024
- nombre de conseillers en exercice : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Eric Delhommeau

• conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 mars 2024

délibération n° 059-24

objet **RD - Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude relative à la plaine de la Coua**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, indique que Grand Lac et Grand Chambéry, communautés d'agglomération, souhaitent étudier les possibilités d'aménagement de la plaine de la Coua, située au sud du lac du Bourget, sur les communes de Viviers-du-Lac et de Voglans, et se développant sur une surface totale de l'ordre de 27 ha.

Cette ancienne décharge d'ordures a été réhabilitée au début des années 2000. Les deux agglomérations sont copropriétaires d'une grande partie du foncier.

La nature du lieu, les contraintes qu'il subit, et la teneur des compétences des deux communautés d'agglomération (incluant pour Grand Chambéry le développement touristique, le développement durable, l'agriculture et la sylviculture, ainsi que les grands équipements) conduisent les maîtres d'ouvrage à former le projet que le site de la plaine de la Coua puisse constituer une vitrine des politiques des EPCI en matière de transition écologique entendue de manière large.

A cet effet, une étude réalisée par un prestataire externe est souhaitée par les agglomérations.

Il est proposé donc de constituer un groupement de commandes afin de retenir un prestataire chargé de réaliser cette étude, dont Grand Lac sera le coordonnateur.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la création d'un groupement de commandes entre Grand Lac et Grand Chambéry pour la réalisation d'une étude relative à la plaine de la Coua,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention, ci-annexée, constitutive de groupement de commandes et tous documents y afférents,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **059-24**

Objet de l'acte : RD - Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude relative à la plaine de la Coua

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 2 - Convention et avenant (document contractuel)

Date de l'acte : 28 mars 2024

Annexe(s) :
Projet convention groupement commande Etude plaine de la Coua

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240328-lmc1H30952H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30952H1

Date de transmission en Préfecture : 05 avril 2024

Date de réception en Préfecture : 05 avril 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 05 avril 2024